

Shippagan

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 11 décembre 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTE : Eda Roussel (conseillère)

PUBLIC : 2 personnes.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants : 4.14 Acquisition du terrain – NID 20817862 et 4.15 Demandes de contribution financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Étude des objections – Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – développement Haché

La greffière explique la modification au plan municipal ainsi qu'à l'arrêté de zonage.

4.2 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°77-2025-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adoptée en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°77-2025-01 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.4 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n°78-2025-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Plan quinquennal – Fonds affectés au renouvellement des immobilisations

La conseillère Marie-Lou Noël appuyée par la conseillère Amélie Ferron-Roussel propose « que le document intitulé *Plan de renouvellement des immobilisations 2026-2029 pour l'allocation des fonds affectés au renouvellement des immobilisations (FRI) de la municipalité de Shippagan* soit adopté ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général

Une résolution a été adoptée le 1er octobre 2018 afin que la municipalité accepte de transférer à partir de 2019 un montant de 10 000\$ par année pour une période de dix ans du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général pour prévoir des coûts d'entretien à la Piscine régionale de Shippagan. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil autorise de transférer un montant de 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Transfert du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général

À la suite d'une projection financière de l'état des résultats au 31 décembre 2025, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil autorise le transfert d'un montant de 150 000 \$ du fonds de fonctionnement général vers le fonds de réserve de capital général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2025

La municipalité ayant reçu une offre de service de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés l'an dernier pour effectuer l'audit externe pour les années 2023, 2024 et 2025. Le Conseil ayant été satisfait du travail effectué par la firme, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2025, soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.10 Modification aux tarifs de location – Camping Shippagan

Pour assurer une gestion budgétaire responsable et offrir de meilleurs services aux usagers du Camping Shippagan, les tarifs de location ont été révisés pour la saison 2026. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que les tarifs de location pour les sites au Camping Shippagan soient dorénavant les suivants :

Type de terrain	Tarif 2025	Tarif 2026	Augmentation
Terrain 3 services (50 amp.)	52.17 \$	60.00 \$	7.83 \$
Terrain 3 services (30 amp.)	44.57 \$	50.00 \$	5.43 \$
Terrain 2 services (15 amp)	40.00 \$	45.00 \$	5.00 \$
Terrain 2 services (30 amp)	40.00 \$	47.00 \$	7.00 \$
Terrain sans service	34.35 \$	38.00 \$	3.65 \$
Saisonnier – section A	1 608.70 \$	1 695.65 \$	86.95 \$
Saisonnier – section B et C	1 565.22 \$	1 652.17 \$	86.95 \$

Les prix n'incluent pas la TVH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Modification à la politique d'incitatif au développement économique

Pour soutenir le développement de logements locatifs de plus de 8 unités, une révision de la politique d'incitatifs au développement économique est requise. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la modification à la « Politique d'incitatifs au développement économique », portant le numéro 1403, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.12 Ouverture des offres pour la vente des biens excédentaires

À la suite de l'ouverture des offres pour la vente des biens excédentaires suivants : la ramasseuse d'algue, le Kubota B2400, le Cub Cadet LT 1050, le Cub Cadet LGTX 1050 et l'Argo Conquest 8X8 2002, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité procède à la vente de ces biens, tels quels, taxe en sus et aux plus hauts soumissionnaires :

- Ramasseuse d'algue vendue à Rino Thériault et Sylvette Thériault pour la somme de 800 \$;
- Kubota B2400 vendu à Patrice Noël pour la somme de 5 251.99 \$;
- Cub Cadet LT 1050 vendu à Rodolphe Jean pour la somme de 350 \$;
- Cub Cadet LGTX 1050 vendu à Martin Savoie pour la somme de 401 \$;
- Argo Conquest 8x8 2002 vendu à Donat Dugas pour la somme de 3 003 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 Entente de location – 244, boul. J.-D. Gauthier

La municipalité a reçu une demande de Madame Amy Brideau et Madame Isabelle Mallet pour la location du 244, boul. J.-D. Gauthier, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'on autorise la signature de cette entente telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



4.14 Acquisition du terrain – NID 20817862

En prévision d'un développement de logements locatifs, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'acquérir le terrain, portant le numéro d'identification 20817862 appartenant à BDS entreprises Ltée au prix de 37 500 \$, taxe en sus grâce à la subvention fédérale du Fonds pour accélérer la construction de logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.15 Demandes de contribution financière

À la suite des projections financière positive de l'état des résultats au 31 décembre 2025, il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité verse les montants suivants :

- 2 500 \$ à l'Académie Sainte-Famille, afin de soutenir la modernisation de l'établissement;
- 4 000 \$ au Club de Golf Pokemouche pour l'amélioration des infrastructures du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Point à huis clos

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos.

5.1 *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1) g) de la *Loi sur la gouvernance locale* et concerne des directives données à l'avocat du gouvernement local.

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le huis clos prenne fin.

6. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h42.

7. Parole au public

La séance se termine à 19h43.

